

AVIS DE MARCHÉ PUBLIC

Appel d'offres ouvert

Montant supérieur au seuil de 143 000€HT

CCIC/DG/2025-056



Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44 – Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44 – Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) du Pouvoir Adjudicateur :

Services généraux des administrations publiques

Objet de l'accord cadre :

Prestations d'assistance et de conseils juridiques pour les services de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse.

Durée de l'accord cadre :

Le marché est passé pour une durée de 1 (un) an renouvelable 3 (trois) fois à compter de sa date de notification.

Lieux d'exécution :

Hôtel Consulaire
Rue Adolphe Landry
20293 Bastia Cedex

Nomenclature Européenne CPV :

79140000-7 / Services de conseils et d'information juridiques

Caractéristiques principales :

Il s'agit de la réalisation de prestations d'assistance et de conseils juridiques au profit des différents services de la CCI de Corse dans les domaines suivants : Droit des assurances et protection sociale (santé et prévoyance) ; Droit commercial et artisanal ; Commande publique ; Droit public / collectivités (gestion des collectivités et ses établissements) ; Droit administratif et relations avec le public ; Droit de l'urbanisme, aménagement et construction ; Droit de l'environnement (environnement et développement durable) ; Droit du travail et protection sociale ; Droit fiscal et impositions ; Droit civil / commercial ; Compliance / éthique / protection des données / conflits d'intérêt ; Droit maritime / portuaire / aéroportuaire / aérien ; Droit domanial et gestion du patrimoine public.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Mode de dévolution de l'accord cadre :

Afin de susciter la plus large concurrence, le Pouvoir Adjudicateur passe le marché en lots séparés. Les opérateurs économiques peuvent soumissionner pour un seul ou plusieurs lots.

La présente procédure regroupe 13 (treize) lots :

Lot	Intitulé
01	Droit des assurances et protection sociale (santé et prévoyance)
02	Droit commercial et artisanal
03	Commande publique
04	Droit public / collectivités (gestion des collectivités et ses établissements)
05	Droit administratif et relations avec le public
06	Droit de l'urbanisme, aménagement et construction
07	Droit de l'environnement (environnement et développement durable)
08	Droit du travail et protection sociale
09	Droit fiscal et impositions
10	Droit civil / commercial
11	Compliance / éthique / protection des données / conflits d'intérêt
12	Droit maritime / portuaire / aéroportuaire / aérien
13	Droit domanial et gestion du patrimoine public

L'accord cadre à marchés subséquents est conclu avec seulement un montant maximum annuel par lot, conformément aux dispositions de l'article R.2162-4-2° du Code de la Commande Publique, et indiqué ci-après :

Lot	Intitulé	Maximum annuel € HT
01	Droit des assurances et protection sociale (santé et prévoyance)	200 000
02	Droit commercial et artisanal	200 000
03	Commande publique	200 000
04	Droit public / collectivités (gestion des collectivités et ses établissements)	200 000
05	Droit administratif et relations avec le public	200 000
06	Droit de l'urbanisme, aménagement et construction	200 000
07	Droit de l'environnement (environnement et développement durable)	200 000
08	Droit du travail et protection sociale	200 000
09	Droit fiscal et impositions	200 000
10	Droit civil / commercial	200 000
11	Compliance / éthique / protection des données / conflits d'intérêt	200 000
12	Droit maritime / portuaire / aéroportuaire / aérien	200 000
13	Droit domanial et gestion du patrimoine public	200 000

Caractéristiques principales :

Il s'agit de la réalisation de prestations d'assistance et de conseils juridiques au profit des différents services de la CCI de Corse dans les domaines suivants : Droit des assurances et protection sociale (santé et prévoyance) ; Droit commercial et artisanal ; Commande publique ; Droit public / collectivités (gestion des collectivités et ses établissements) ; Droit administratif et relations avec le public ; Droit de l'urbanisme, aménagement et construction ; Droit de l'environnement (environnement et développement durable) ; Droit du travail et protection sociale ; Droit fiscal et impositions ; Droit civil / commercial ; Compliance / éthique / protection des données / conflits d'intérêt ; Droit maritime / portuaire / aéroportuaire / aérien ; Droit domanial et gestion du patrimoine public.

Mode de passation de l'accord cadre :

L'accord cadre est passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert- définie par les articles L.1 à L.6, R2113-1, R2124-2.1° ; R2161-2, R2161-3, R2161-4, R2161-5, R2162-2 al1, R2162-4 -3°, R 2162-7 à R2162-12 du Code de la Commande publique.

L'accord cadre est à marchés subséquents et multi attributaires

L'accord cadre ne fixe pas toutes les stipulations contractuelles conformément aux dispositions de l'article R.2162-2 al.1 du Code de la Commande Publique, les marchés subséquents précisent les caractéristiques et les modalités d'exécution des prestations demandées qui n'ont pas été fixées dans l'accord-cadre.

Ils ne peuvent entraîner des modifications substantielles des termes de l'accord-cadre.

Lorsqu'un accord-cadre est conclu avec plusieurs opérateurs économiques, le Pouvoir Adjudicateur organise une mise en concurrence selon la procédure suivante définie à l'article R.2162-10 du Code de la Commande Publique :

1° Pour chacun des marchés subséquents, le Pouvoir Adjudicateur consulte par écrit les titulaires de l'accord-cadre ou, lorsque l'accord-cadre a été divisé en lots, les titulaires du lot correspondant à l'objet du marché subséquent ;

2° Le Pouvoir Adjudicateur fixe un délai suffisant pour la présentation des offres en tenant compte d'éléments tels que la complexité des prestations attendues ou le temps nécessaire à la transmission des offres ;

3° Les offres sont proposées conformément aux caractéristiques fixées par l'accord-cadre et les documents de la consultation propres au marché subséquent. Elles sont établies par écrit et ne sont pas ouvertes avant l'expiration du délai prévu pour le dépôt des offres ;

4° Le marché subséquent est attribué à celui ou à ceux des titulaires de l'accord-cadre qui ont présenté les offres économiquement les plus avantageuses, sur la base des critères d'attribution énoncés dans l'accord-cadre.

L'accord-cadre peut prévoir que l'attribution de certains marchés subséquents ne donnera pas lieu à remise en concurrence lorsqu'il apparaît que, pour des raisons techniques, ces marchés ne peuvent plus être confiés qu'à un opérateur économique déterminé. Tel est notamment le cas lorsque aucun produit, matériel ou service ne peut être substitué au produit, matériel ou service à acquérir et qu'un seul des titulaires est en mesure de le fournir.

Modalités essentielles de financement et de paiement de l'accord-cadre :

- Les articles R.2113-3 à R.2191-53 du Code de la Commande Publique
- Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement
- Crédits ouverts à la section : toutes sections

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français

Unité monétaire utilisée :

L'euro

Le dossier de consultation et le règlement de consultation sont à télécharger directement sur le site de la plateforme des Achats de l'Etat <https://www.marches-publics.gouv.fr> dès la mise en ligne de la présente consultation.

Les candidats devront déposer leur dossier de candidature sur le site de la plateforme des Achats de l'Etat <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :

- une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du Code de la Commande Publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.
- Tous documents permettant à l'acheteur la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle du candidat au regard de sa capacité économique et financière, de ses capacités techniques et les moyens et compétences professionnels du candidat conformément à l'article R.2143.5 du Code de la Commande Publique, ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.
- La présentation d'une liste de Références pour des prestations similaires sur les trois dernières années.
- Certificat de spécialisation et/ou inscription à l'ordre des avocats et/ou attestation d'inscription au barreau et/ou carte professionnelle.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions des articles R.2143-5 à R.2143-12 du Code de la Commande Publique, ou qui, le cas échéant après mise en œuvre des dispositions de l'article R.2144-2 du Code de la Commande Publique produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles R.2143-3 et R.2143-4 du Code de la Commande Publique, ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du contrat.

Date limite de remise des offres :

Le 04 décembre 2025 à 10 heures

Critères de sélection des candidatures :

Les candidatures qui n'ont pas été écartées sont examinées au regard :

- De leurs capacités économique et financières ;
- De leurs capacités techniques et professionnelles ;
- De la liste de références des prestations similaires ou équivalentes effectuées sur les trois dernières années ;
- Du certificat de spécialisation professionnelle.

Critères de jugement des offres de l'accord cadre :

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères ci-dessous avec leur pondération :

- Prix (60%) ;
- Valeur technique (40%) appréciée à l'aune de :
 - La liste de prestations similaires ou équivalentes à l'objet du marché, indiquant le montant, la date et le destinataire publics et privés, effectuées au cours des trois dernières années.
 - La méthodologie adoptée pour la réalisation de la prestation.

NB : les prix signalés au bordereau de prix n'ont qu'une valeur indicative.

La détermination des prix des marchés subséquents du présent accord-cadre, résultera alors de la mise en concurrence qui sera organisée entre les titulaires de l'accord-cadre au moment de la survenance du besoin de notre compagnie consulaire (article R2162-10 du Code de la Commande Publique) et sera contractualisée dans le bordereau de prix joint à la mise en concurrence.

Les opérateurs économiques sélectionnés dans l'ordre du classement final, deviendront les titulaires exclusifs de la chambre de commerce et d'industrie de Corse pendant la durée de l'accord cadre pour les services objets de celui-ci. Ils seront remis en concurrence lors de chaque survenance de besoin objet de l'accord-cadre.

Jugement des offres pour les marchés subséquents :

Les marchés passés sur le fondement de l'accord-cadre dits « marchés subséquents » seront examinés au regard des critères suivants :

- Prix (100%).

Durée de validité des offres :

06 mois

Numéro de référence attribué par le Pouvoir Adjudicateur :

2025-056

Renseignements complémentaires**Renseignements administratifs et techniques :**

Les questions devront être posées sur le site « Plateforme des achats de l'Etat » : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Chemin Montépiano

20407 Bastia Cedex

Tel : 04.95.32.88.66 Fax : 04.95.32.88.55

Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Greffe du Tribunal Administratif de Bastia, villa Montépiano, F-20407 Bastia.

E-mail : greffe.ta-bastia@juradm.fr.

Tél. (+33) 495328866

Fax (+33) 495328855

Adresse internet : <http://bastia.tribunal-administratif.fr>

ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix-Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr dans le cadre d'un :

- Référé précontractuel prévu aux articles L551-1 à 12 du code de justice administrative (CJA) pouvant être exercé jusqu'à la signature du contrat ;
- Référé contractuel prévu aux articles L551-13 à 23 du CJA et pouvant être exercé dans les délais prévus aux articles R551-7 du CJA ;
- Recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat (Jurisprudence "Département du Tarn et

Garonne" (CE Ass 4 avril 2014 - Req no 358994) ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles. Le recours est ouvert aux concurrents évincés ainsi qu'à tout tiers susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses. Ce recours doit être exercé dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées, notamment au moyen d'un avis mentionnant à la fois la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la loi. La légalité du choix du cocontractant, de la délibération autorisant la conclusion du contrat et de la décision de le signer ne peuvent être contestées qu'à l'occasion du recours ainsi défini ;

- Recours contre une décision administrative prévu aux articles R421-1 à R421-7 du CJA et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision, assorti le cas échéant d'un référé.

Date d'envoi du présent avis au JOUE : Oui, le 03 novembre 2025

Date d'envoi du présent avis à la publication :

Le 03 novembre 2025